

## SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 15 mars 2021 à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Josée Clément, Jasmine Sharma, Céline Chartier et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire suppléant M. Paul M. Normand.

### Absence motivée :

Le maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## **21-03-210 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 15 mars 2021 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 4.10 Positionnement de la Ville de Vaudreuil-Dorion sur la demande de la Ville de Saint-Lazare / Travaux de modifications au réseau routier / Futur Hôpital Vaudreuil-Soulanges
- 5.3 Acquisition / 3-5, rue Saint-Michel / Lot 1 675 450 / Autorisation de signature

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

### **2. Adoption du procès-verbal**

- 2.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021

### **3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**

- 3.1 Période de questions

### **4. Affaires du Conseil**

- 4.3 École Sainte-Madeleine / Projet trottinette / Aide financière
- 4.4 Participation au Youth Gala 2021 / Montérégie West Community Network / Bourses
- 4.5 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Cérémonie 2021 / Bourses d'études
- 4.7 Centre d'action bénévole l'Actuel / Semaine de l'action bénévole 2021 / Conférence « Réinventer sa vie » / Commandite
- 4.8 Prêts et subventions / Fonds d'aide municipale aux entreprises (FAME)
- 4.9 Nomination du maire suppléant / Mois d'avril, mai, juin et juillet 2021
- 4.10 Positionnement de la Ville de Vaudreuil-Dorion sur la demande de la Ville de Saint-Lazare / Travaux de modifications au réseau routier / Futur Hôpital Vaudreuil-Soulanges

- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.1 Correction / Acte d'acquisition / Lot 1 675 451 / Rue Saint-Michel / Autorisation de signature
  - 5.2 Servitude / Énergir / Partie du lot 1 544 861 / Autorisation de signature
  - 5.3 Acquisition / 3-5, rue Saint-Michel / Lot 1 675 450 / Autorisation de signature
- 6. Finances et trésorerie**
  - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 26 février 2021
  - 6.2 Autorisation / Adhésion au Régime surcomplémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Règlement n°1769
- 7. Ressources humaines**
  - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
  - 7.2 Service des eaux / Confirmation de poste / Opérateur d'usine de traitement de l'eau potable
  - 7.3 Service des eaux / Confirmation de poste / Mécanicien – Eaux
  - 7.4 Service du greffe et des affaires juridiques / Confirmation de poste / Chef de section – Gestion documentaire
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
  - 9.1 Mandat / Centre d'acquisitions gouvernementales / Regroupement d'achats / Équipements multifonctions / 1er juillet 2021 au 30 novembre 2023 / Autorisation de signature
- 10. Sports et loisirs**
- 11. Culture et vie communautaire**
  - 11.1 Octroi de contrat / Licence d'accès à la base de données / Alec / Autorisation de signature / Contrat n° 401-133-21-01
  - 11.2 Octroi de contrat / Licence d'accès à la base de données / Tap'Touche / Autorisation de signature / Contrat n° 401-133-21-02
- 12. Protection publique**
  - 12.1 Dépôt du rapport des années 2019 et 2020 / Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
  - 12.2 Mise à jour de l'annexe A / Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence / Région de Vaudreuil-Soulanges
- 13. Travaux publics**
  - 13.1 Ratification / Octroi de contrat / Réparation d'urgence d'un bris d'aqueduc sur une conduite d'alimentation en eau potable / Route Harwood et chemin Murphy / Dossier n° 401-120-21-02
  - 13.3 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-21-23 / Remplacement des lampes des luminaires des patinoires de l'aréna municipal
  - 13.4 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-25 / Fourniture d'une camionnette "Heavy Duty" - PNVB 9500 lb
  - 13.5 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-26 / Collecte et transport des résidus d'automne
  - 13.6 Autorisation / Transmission d'une demande de permission de voirie dans l'emprise du MTQ
- 14. Eaux**
- 15. Génie**
  - 15.1 Demande de subvention / Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local / Autorisation de signature

- 15.2 Programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains / Rapport des travaux effectués / Travaux de construction d'un tunnel piétonnier au point milliaire 1.02 de la subdivision M&O
- 15.3 Ordres de changement n<sup>os</sup> 26 et 27 / Appel d'offres n° 401-110-18-51 / Entrepreneur général / Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil
- 15.4 Ententes / Demandes de déplacement d'une portion du réseau de distribution / Hydro-Québec / Autorisation de signature
- 15.5 Financement / Travaux de stabilisation de berges de la rivière Quinchien / Secteur Place Charlemagne
- 15.6 Programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains / Rapport des travaux effectués / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur la rue des Nénuphars / Installation d'une passerelle cyclable et piétonnière au-dessus de la rivière Quinchien
- 15.7 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.11 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de réhabilitation de trois stations de pompage d'eaux usées (Wildwood, Dutrisac et Dumont)

## **16. Aménagement du territoire**

- 16.2 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 462, avenue Saint-Charles / Lot 1 675 612
- 16.3 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-27 / Services professionnels / Révision des règlements d'urbanisme
- 16.4 Projet de fourrière / 711, route Harwood / Lot 1 543 872 / Zone I2-743

## **17. Environnement**

- 17.2 Modifications / Répertoire des projets de contrôle écologique de la végétation autorisés par la Ville / Mise à jour des zones

## **18. Réglementation**

- 18.1 Adoption / Règlement n° 1591-06 / Limite de vitesse / Correction, ajout et retrait de noms de voies de circulation
- 18.2 Adoption / Règlement n° 1793-01 / Circulation (RMH 399) / Interdictions de virage à droite au feu rouge / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Bill-Durnan
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1275-295 / Zonage / Dispositions relatives à l'enfouissement des fils conducteurs et d'alimentation électrique, téléphonique ou de câblodistribution / Modification de la grille des usages et normes de la zone H1-750-A / Secteur Harwood/De Lotbinière
- 18.4 Adoption / Règlement n° 1273-13 / Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Exclusion / Terrains acquis par la Ville
- 18.5 Adoption avec changements / Règlement n° 1701-02 / Protocole d'entente / Ravin Boisé S.E.C. / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage et éclairage / Drainage avec rétention / Station d'épuration des eaux usées / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Installation de réservoirs souterrains / Mise à niveau du puits Harwood / Projet « Ravin Boisé » – phase 1
- 18.6 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1806 / Stationnement (RMH-330)
- 18.7 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-296 / Zonage / Omnibus / Interdiction d'extension d'usage industriel / Modification des dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction dérogatoire par droits acquis
- 18.8 Adoption de projet / Règlement n° 1276-16 / Construction / Remplacement de la disposition relative à la reconstruction d'une construction dérogatoire

- 18.9 Avis de motion / Règlement n° 1276-16 / Construction / Remplacement de la disposition relative à la reconstruction d'une construction dérogatoire
- 18.11 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1805 / Acquisition du lot 3 066 845 et d'une partie du lot 1 834 918
- 18.12 Avis de motion / Règlement n° 1275-296 / Zonage / Omnibus / Modification des dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droit acquis

**19. Direction générale**

- 19.1 Autorisation de la Direction générale

**20. Période de questions – Élus**

**21. Période de questions – Citoyens**

**22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**21-03-211 Adoption du procès-verbal**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

**21-03-212 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

**21-03-213 École Sainte-Madeleine / Projet trottinette / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'école Sainte-Madeleine pour l'achat de 30 trottinettes;

CONSIDÉRANT que le coût d'achat de ces trottinettes est estimé à 6 000 \$;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit versée au Centre de services scolaire des Trois-Lacs, sur présentation de pièces justificatives, une aide financière représentant le tiers du coût d'achat de 30 trottinettes, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 2 000 \$.

« ADOPTÉE »

**21-03-214 Participation au Youth Gala 2021 / Montérégie West Community Network / Bourses**

CONSIDÉRANT la demande formulée par Montérégie West Community Network dans le cadre de la soirée du Youth Gala 2021 sur Zoom où seront célébrés les efforts de 55 jeunes étudiants;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à Montérégie West Community Network afin que soient remises cinq bourses, d'une valeur de 100 \$ chacune, à des élèves méritants de la Ville de Vaudreuil-Dorion lors d'un événement qui se tiendra sur la plateforme de communication Zoom le 28 mai 2021.

« ADOPTÉE »

**21-03-215 École secondaire de la Cité-des-Jeunes / Cérémonie 2021 / Bourses d'études**

CONSIDÉRANT la demande formulée par la direction de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de récompenser l'excellence, l'effort scolaire, le mérite sportif et l'engagement communautaire des finissants de 5e secondaire;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 200 \$ soit versé au Centre de services scolaire des Trois-Lacs afin que soient remises six bourses d'études, d'une valeur de 200 \$ chacune, à des élèves méritants de la Ville de Vaudreuil-Dorion lors d'une cérémonie de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes.

« ADOPTÉE »

**21-03-216 Centre d'action bénévole l'Actuel / Semaine de l'action bénévole 2021 / Conférence « Réinventer sa vie » / Commandite**

CONSIDÉRANT la demande de commandite formulée par le Centre d'action bénévole l'Actuel pour la conférence « Réinventer sa vie » présentée par M. Josélito Michaud dans le cadre de la semaine de l'action bénévole 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé au Centre d'action bénévole l'Actuel à titre de commandite « Partenaires majeurs » dans le cadre de la conférence « Réinventer sa vie » qui se tiendra en vidéoconférence le 20 avril 2021.

« ADOPTÉE »

**21-03-217 Prêts et subventions / Fonds d'aide municipale aux entreprises (FAME)**

CONSIDÉRANT la résolution 21-01-007 prévoyant qu'une somme de 250 000 \$, provenant de l'aide financière octroyée par le gouvernement du Québec, soit versée au Fonds d'aide municipale aux entreprises et que Développement Vaudreuil-Soulanges (DEV) agisse à titre de gestionnaire de ce fonds;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le comité conjoint formé de la Ville et DEV le 5 mars 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient octroyées, à titre de prêts et subventions, conformément aux conditions contenues au contrat intervenu entre DEV et la Ville daté du 1<sup>er</sup> février 2021, les sommes spécifiées à l'égard de chacune des entreprises suivantes :

Entreprise	Adresse	Prêt	Subvention
86829 Canada limitée (Bar Salon Dorion)	275, boulevard Harwood	7 500 \$	1 500 \$
Au Barbier Uppercuts inc.	51, boulevard de la Cité-des-Jeunes, local 112	5 000 \$	1 000 \$
Château Vaudreuil	21700, autoroute Félix-Leclerc	20 000 \$	4 000 \$
Location Déco Plus	1801, rue Chicoine, local 4	12 500 \$	2 500 \$
Microbrasserie Trois-Lacs inc.	434, rue Aimé-Vincent	20 000 \$	4 000 \$
Nicole et cie. Voyage « Pourquoi pas vous? » inc.	152, avenue Saint-Charles	20 000 \$	4 000 \$
9258-4820 Québec inc. (Pacini)	2925, boulevard de la Gare	20 000 \$	4 000 \$
Tutti Gourmet inc.	345, rue Marie-Curie	20 000 \$	4 000 \$

« ADOPTÉE »

**21-03-218 Nomination du maire suppléant / Mois d'avril, mai, juin et juillet 2021**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseiller M. Paul Dumoulin soit nommé maire suppléant pour les mois d'avril, mai, juin et juillet 2021.

« ADOPTÉE »

**21-03-219 Positionnement de la Ville de Vaudreuil-Dorion sur la demande de la Ville de Saint-Lazare / Travaux de modifications au réseau routier / Futur Hôpital Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT la résolution 02-061-21 de la Ville de Saint-Lazare demandant notamment de revoir la planification des modifications au réseau routier en prévision de la venue de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT qu'un comité municipal et un comité infrastructure ont été mis en place par l'équipe du projet de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges dès 2018;

CONSIDÉRANT que ces comités avaient comme mission, entre autres, de planifier les infrastructures routières à prévoir pour la venue de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que des représentants de la MRC Vaudreuil-Soulanges étaient présents à cette table afin de représenter les autres municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'étude de circulation de la firme Stantec, commandée par le ministère des Transports (MTQ), sans avoir spécifiquement nommé la Ville de Saint-Lazare, a pris en considération le volume de la circulation, actuel et projeté, provenant de la Ville de Saint-Lazare et autres municipalités voisines par la route 340;

CONSIDÉRANT que la solution retenue ne prévoit pas l'élargissement du viaduc de la route 340 au-dessus de la route Harwood;

CONSIDÉRANT que, conséquemment, un élargissement de la route 340 à l'ouest de ce viaduc n'améliorerait donc pas la fluidité dans ce tronçon;

CONSIDÉRANT qu'une révision du concept de réaménagement du réseau routier autour de l'hôpital, comme demandé par la Ville de Saint-Lazare, aurait pour effet de prolonger les délais avant la mise en chantier et mettrait en péril les échéanciers déjà très serrés pour la construction de l'ensemble des infrastructures nécessaires à la venue de l'hôpital;

CONSIDÉRANT que le MTQ a accepté de réaménager les intersections de la route 340 et des chemins Saint-Louis et Sainte-Angélique, pour en améliorer la sécurité, dans le cadre des travaux reliés à l'hôpital;

CONSIDÉRANT l'ouverture du MTQ à intégrer à la route 340 un réseau de transport actif, conditionnellement à la participation financière de la Ville de Saint-Lazare;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de prévoir ce lien pour permettre aux résidents actuels et futurs de la Ville de Saint-Lazare de se rendre à pied ou à vélo à l'hôpital;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE demande soit faite au MTQ de ne pas retarder, en raison de la demande de Ville de Saint-Lazare, la mise en chantier des travaux prévus à son concept de réaménagement du réseau routier autour de l'hôpital;

QUE le MTQ soit en outre informé de la position de la Ville à l'effet que tout élargissement de la route 340 à l'ouest du viaduc de la route Harwood est inutile en l'absence de l'élargissement préalable de ce dernier.

« ADOPTÉE »

**21-03-220 Correction / Acte d'acquisition / Lot 1 675 451 / Rue Saint-Michel / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que l'acte de donation du lot 1 675 451 par les Sœurs de Sainte-Anne du Québec, intervenu le 20 juillet 2020, comporte l'obligation pour la Ville de pouvoir utiliser le terrain uniquement à des fins de parc et espace vert ou pour des logements sociaux comme prévu à la résolution 20-03-222;

CONSIDÉRANT que la définition du terme logement social ne comprend pas le terme logement abordable;

CONSIDÉRANT que la congrégation accepte une correction à l'acte de donation afin que soit ajoutée la possibilité que le terrain soit utilisé pour des logements abordables;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à ses frais à la correction de l'acte de donation du lot 1 675 451, publié le 20 juillet 2020 sous le numéro 25 552 954, afin d'y inclure la possibilité de construction de logements abordables, et que le maire et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**21-03-221 Servitude / Énergir / Partie du lot 1 544 861 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la demande de Énergir, S.E.C. afin d'établir une servitude réelle et perpétuelle pour des canalisations pour la transmission ou la distribution du gaz naturel sur une partie du lot 1 544 861, le tout afin de régulariser l'installation d'une conduite de 114,3 millimètres entre le Centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie (Pavillon B) du Centre de services scolaire des Trois-Lacs et le chemin Paul-Gérin-Lajoie;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir avec Énergir, s.e.c. relativement à des canalisations pour la transmission ou la distribution du gaz naturel sur une partie du lot 1 544 861 ayant une superficie approximative de 161,4 mètres carrés, et ce, conformément au plan préparé le 8 février 2021 par Valérie Tétreault, arpenteur-géomètre, dossier 401207-0420-0010-1, minute 4237, le tout pour bonnes et valables considérations et plus particulièrement en considération des avantages que le public en général retire de la fourniture de gaz naturel;

QUE tous les frais afférents à l'établissement de cette servitude soient à la charge d'Énergir, s.e.c.

« ADOPTÉE »

**21-03-222 Acquisition / 3-5, rue Saint-Michel / Lot 1 675 450 / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 20-08-571 mandatant le greffier à procéder à l'inscription au Registre foncier d'un avis de détérioration sur le lot 1 675 450 relatif au 3-5, rue Saint-Michel;

CONSIDÉRANT qu'il s'est écoulé plus de 60 jours et que les propriétaires n'ont pas effectué les travaux exigés dans cet avis de détérioration;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est toujours vacant et que son état de vétusté présente un risque pour la santé ou la sécurité des personnes;

CONSIDÉRANT que la Ville peut acquérir cet immeuble de gré à gré conformément à l'article 145.41.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot, M. Cesar Augusto Velazco Jimenez et M<sup>me</sup> Blanca Mireya Guzman Serrano, consentent à vendre le lot 1 675 450 à la Ville, pour un montant de 285 000 \$, le tout suivant un consentement signé en date du 12 mars 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition, de gré à gré, du lot 1 675 450 correspondant au 3-5, rue Saint-Michel, pour un montant de 285 000 \$ et que le maire et le greffier ou la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette acquisition ainsi que les frais subséquents de démolition et d'aménagement soient financés par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**21-03-223 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 26 février 2021**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 26 février 2021 totalisant un montant de 2 209 750,78 \$.

**21-03-224 Autorisation / Adhésion au Régime surcomplémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion / Règlement n°1769**

CONSIDÉRANT la résolution 15-02-169 du 16 février 2015 adoptant le Règlement n° 1696;

CONSIDÉRANT la résolution 19-02-137 du 18 février 2019 adoptant le Règlement n° 1769;

CONSIDÉRANT la résolution 20-05-357 du 4 mai 2020 adoptant le Règlement relatif au Régime surcomplémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion (Règlement n° 1769-01);

CONSIDÉRANT l'article 3.1 du Règlement n° 1769 précisant les conditions d'admissibilité au Régime surcomplémentaire de retraite;

CONSIDÉRANT que M. Martin Houde remplissait lesdites conditions d'admissibilité lors de sa nomination à titre de directeur général en 2014;

CONSIDÉRANT que M. Olivier Van Neste remplit lesdites conditions d'admissibilité depuis sa nomination à titre de directeur général le 1<sup>er</sup> décembre 2019;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée l'admissibilité de MM. Martin Houde et Olivier Van Neste au Régime surcomplémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour M. Houde et au 1<sup>er</sup> décembre 2019 pour M. Van Neste;

QUE le trésorier soit instruit d'appliquer la présente résolution telle que décidée aux présentes, à compter de maintenant.

« ADOPTÉE »

#### **21-03-225 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 2 mars 2021.

« ADOPTÉE »

#### **21-03-226 Service des eaux / Confirmation de poste / Opérateur d'usine de traitement de l'eau potable**

CONSIDÉRANT la résolution 20-09-664;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de MM. Christian Gendron, directeur du Service des eaux, et François Joly, contremaître – Eau potable, datée des 19 et 22 février 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Jonathan Péladeau soit confirmé dans son poste régulier d'opérateur d'usine de traitement de l'eau potable;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Péladeau.

« ADOPTÉE »

#### **21-03-227 Service des eaux / Confirmation de poste / Mécanicien – Eaux**

CONSIDÉRANT la résolution 20-08-578;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de MM. Christian Gendron, directeur du Service des eaux et Laurent Pignat, contremaître – Eaux usées, datée du 26 février 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Yannick Longtin soit confirmé dans son poste régulier de mécanicien – Eaux;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. Longtin.

« ADOPTÉE »

**21-03-228 Service du greffe et des affaires juridiques / Confirmation de poste /  
Chef de section – Gestion documentaire**

CONSIDÉRANT la résolution 20-08-640;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Jean St-Antoine, greffier et directeur du Service du greffe et des affaires juridiques, datée du 25 février 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M<sup>me</sup> Melissa Johnson soit confirmée dans son poste de chef de section – Gestion documentaire;

ET QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Johnson.

« ADOPTÉE »

**21-03-229 Mandat / Centre d'acquisitions gouvernementales / Regroupement d'achats /  
Équipements multifonctions / 1er juillet 2021 au 30 novembre 2023 /  
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de préparer, en son nom et au nom d'autres organismes publics intéressés, un document d'appel d'offres pour un regroupement d'achats visant l'acquisition et la location d'imprimantes et d'équipements multifonctions;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes permettant à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CAG;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat à commandes attribué à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas en référence à l'article 18 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats pour se procurer de l'équipement multifonctions dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats 2021-6955-64 mis en place par le CAG couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 novembre 2023 (29 mois);

QUE la Ville confie au CAG le mandat d'acquérir, pour son compte et à ses frais, les biens ou les services visés par la présente acquisition gouvernementale et s'engage à respecter les termes de ce contrat;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, la fiche FE\_2021-6955-64 ainsi que tout autre document d'adhésion, et ce, jusqu'à concurrence des montants budgétés à cette fin.

« ADOPTÉE »

**21-03-230 Octroi de contrat / Licence d'accès à la base de données / Alec /  
Autorisation de signature / Contrat n° 401-133-21-01**

CONSIDÉRANT l'importance pour la bibliothèque d'inclure, dans son offre de services aux usagers, l'accès à différentes bases de données;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par De Marque;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – Bibliothèque soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec De Marque pour une licence d'accès à la base de données d'Alec d'une durée de 25 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 30 avril 2023, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**21-03-231 Octroi de contrat / Licence d'accès à la base de données / Tap'Touche / Autorisation de signature / Contrat n° 401-133-21-02**

CONSIDÉRANT l'importance pour la bibliothèque d'inclure, dans son offre de services aux usagers, l'accès à différentes bases de données;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par Druide Informatique;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – Bibliothèque soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, un contrat avec Druide Informatique pour une licence d'accès à la base de données de Tap'Touche d'une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2024, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**21-03-232 Dépôt du rapport des années 2019 et 2020 / Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, de transmettre au ministre de la Sécurité publique, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

CONSIDÉRANT l'obligation de chacune des municipalités de fournir les rapports 2019 et 2020 relatifs au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que nous sommes actuellement dans la dixième et onzième année du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2010, et en processus de renouvellement pour la deuxième version qui est prévue pour juin 2021 avec de nouveaux paramètres;

CONSIDÉRANT que les statistiques actuelles pour l'atteinte de la force de frappe pour les années 2019 et 2020 se sont améliorées, et ce, particulièrement pour 2020 où nous atteignons pour la première fois notre force de frappe;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le rapport des années 2019 et 2020 relatif au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion, incluant la Ville de L'Île-Cadieux et les Municipalités de Vaudreuil-sur-le-Lac et de Pointe-des-Cascades, desservies par entente;

QUE soit autorisée la transmission du rapport annuel 2019 et 2020 à la Municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette à la ministre de la Sécurité publique.

« ADOPTÉE »

**21-03-233 Mise à jour de l'annexe A / Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence / Région de Vaudreuil-Soulanges**

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour la région de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour est devenue nécessaire, particulièrement sur le type de demandes de renfort et sur les taux de facturation;

CONSIDÉRANT que la tarification de l'article 5.2 de l'annexe 5 du Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités (Règlement n° 1709) s'applique notamment pour toute demande d'assistance provenant de municipalités ou villes n'ayant pas d'entente avec la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés les taux apparaissant à la mise à jour du 1<sup>er</sup> janvier 2021 de l'annexe A de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide en cas d'incendies ou de situations d'urgence pour la région de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**21-03-234 Ratification / Octroi de contrat / Réparation d'urgence d'un bris d'aqueduc sur une conduite d'alimentation en eau potable / Route Harwood et chemin Murphy / Dossier n° 401-120-21-02**

CONSIDÉRANT l'article 11.1 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de conclure un contrat de gré à gré pour l'entretien/réparation de conduites d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de gré à gré a été octroyé à 9362-8428 Québec inc. pour effectuer des travaux de réparation d'urgence du 6 au 13 février 2021 inclusivement sur la conduite d'alimentation en eau potable longeant la route Harwood et le chemin Murphy;

CONSIDÉRANT que les taux unitaires de deux fournisseurs ont été comparés et la disponibilité de ceux-ci a été vérifiée;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient ratifiés ladite dépense et le contrat octroyé à 9362-8428 Québec inc., 356, rue Isabelle-Moyen, Île-Bizard (Québec), J6N 0M7, pour la fourniture de matériel et de main d'œuvre pour la réparation d'urgence d'un bris d'aqueduc sur la conduite d'alimentation en eau potable longeant la route Harwood et le chemin Murphy, et ce, pour un montant total de 30 236,76 \$, incluant les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

**21-03-235 Rejet des soumissions / Appel d'offres n° 401-110-21-23 / Remplacement des lampes des luminaires des patinoires de l'aréna municipal**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour le remplacement des lampes des luminaires des patinoires de l'aréna municipal, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 11 mars 2021 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT que le montant de chacune des soumissions reçues est supérieur au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après un appel d'offres public;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient rejetées les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres n° 401-110-21-23.

« ADOPTÉE »

**21-03-236 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-25 / Fourniture d'une camionnette « heavy duty » - PNVB 9500 lb**

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de certains contrats par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'une camionnette « heavy duty » – PNBV 9 500 lb, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 10 mars 2021 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-25;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Jacques Olivier Ford inc., 4405, chemin de Chambly, Saint-Hubert (Québec), J3Y 3M7, pour la fourniture d'une camionnette « heavy duty » – PNBV 9 500 lb de marque Ford, F-250, neuve année 2021, et ce pour un montant de 53 806 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-21-25;

QUE cette acquisition ainsi qu'une dépense ne dépassant pas 5 000 \$, excluant les taxes applicables, pour les accessoires et fournitures connexes (boîte fermée, flèche de signalisation et coffre de rangement) soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de sept ans.

« ADOPTÉE »

**21-03-237 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-21-26 / Collecte et transport des résidus d'automne**

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement n° 1764 sur la gestion contractuelle qui prévoit la possibilité de procéder à l'attribution de certains contrats par demande de prix;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la collecte et transport des résidus d'automne, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 10 mars 2021 immédiatement après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-21-26;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Transport Rolland Chaperon inc., 156 rue Andrew, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6S 3B6, pour la collecte et transport des résidus d'automne, et ce, pour un montant de 50 935,76 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-21-26.

« ADOPTÉE »

**21-03-238 Autorisation / Transmission d'une demande de permission de voirie dans l'emprise du MTQ**

CONSIDÉRANT le projet de remplacement d'une boucle de détection désuète du feu de circulation à l'intersection du boulevard Harwood et de la rue de la Fabrique;

CONSIDÉRANT que la Ville doit soumettre une demande de permission de voirie au ministère des Transports (MTQ) pour réaliser ces travaux;

CONSIDÉRANT que ce remplacement permettra au MTQ de compléter l'étude des cycles de synchronisation des feux et à l'optimisation de ceux-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des travaux publics ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à transmettre une demande de permission de voirie au MTQ et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Ville s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie qui sera émise par le MTQ.

« ADOPTÉE »

**21-03-239 Demande de subvention / Programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports (MTQ);

CONSIDÉRANT que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2;

CONSIDÉRANT que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce de l'aide financière sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MTQ;

CONSIDÉRANT que la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option de l'estimation détaillée des coûts de travaux;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la directrice du Service du génie et de l'environnement soit autorisée à agir auprès du MTQ pour la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PAVL – volet Accélération et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**21-03-240 Programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains / Rapport des travaux effectués / Travaux de construction d'un tunnel piétonnier au point milliaire 1.02 de la subdivision M&O**

CONSIDÉRANT la résolution 21-01-058 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les travaux de construction d'un tunnel piétonnier au point milliaire 1.02 de la subdivision M&O dans le cadre du Programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains;

CONSIDÉRANT la correspondance du MTQ datée du 31 mars 2020 à l'effet que le projet a été retenu dans le cadre du programme susdit et bénéficiera d'une aide financière de 50 % de la valeur des travaux jusqu'à un montant maximal de 1 744 003 \$;

CONSIDÉRANT que les travaux susmentionnés sont substantiellement terminés et qu'il y a lieu de déposer le rapport final au MTQ pour l'obtention du versement final de l'aide financière;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le Service du génie et de l'environnement;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme que les travaux de construction d'un tunnel piétonnier au point milliaire 1.02 de la subdivision M&O sont substantiellement complétés et, qu'en date du 15 mars 2021, elle a déboursé une somme de 1 975 593,76 \$;

QU'une copie du rapport final soit transmise au MTQ afin de permettre le versement final de l'aide financière accordée.

« ADOPTÉE »

**21-03-241 Ordres de changement n<sup>os</sup> 26 et 27 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-18-51 / Entrepreneur général / Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 26 et 27 de l'entrepreneur général reliés au projet « Désaffectation de la station de pompage du centre d'accueil - appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-18-51 » totalisant un montant de 7 823,43 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**21-03-242 Ententes / Demandes de déplacement d'une portion du réseau de distribution / Hydro-Québec / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT les demandes formulées par la Ville à Hydro-Québec pour le déplacement du réseau de distribution desservant l'immeuble sis au 2545, boulevard de la Cité-des-Jeunes ainsi que celui situé sur une portion de l'emprise de la route Harwood face au lot 1 678 086;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont requis en prévision de la construction de l'Hôpital Vaudreuil-Soulanges et que leurs frais seront remboursés par la SQI;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution DCL-22789993 et DCL-22827210 avec Hydro-Québec, ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**21-03-243 Financement / Travaux de stabilisation de berges de la rivière Quinchien / Secteur Place Charlemagne**

CONSIDÉRANT les résolutions 19-08-724 et 21-02-090 relatives aux travaux de stabilisation de berges de la rivière Quinchien dans le secteur de la place Charlemagne;

CONSIDÉRANT que la résolution 19-08-724 prévoyait le financement de ce projet à même les activités de fonctionnement suite à un virement budgétaire;

CONSIDÉRANT que le projet ne s'est pas réalisé en 2019 et que les fonds réservés pour celui-ci ont été versés au surplus accumulé non affecté à la fin de l'année 2019;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 211 000 \$ soit affectée aux activités de fonctionnement en provenance du surplus accumulé non affecté aux fins des travaux prévus pour ce projet et que tout ordre de changement, s'il y a lieu, soit financé de la même façon.

« ADOPTÉE »

**21-03-244 Programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains / Rapport des travaux effectués / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur la rue des Nénuphars / Installation d'une passerelle cyclable et piétonnière au-dessus de la rivière Quinchien**

CONSIDÉRANT la résolution 21-01-058 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Transports (MTQ) pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur la rue des Nénuphars et installation d'une passerelle cyclable et piétonnière au-dessus de la rivière Quinchien dans le cadre du Programme d'aide financière au développement du transport actif dans les périmètres urbains;

CONSIDÉRANT la correspondance du MTQ datée du 31 mars 2020 à l'effet que le projet a été retenu dans le cadre du programme susdit et bénéficiera d'une aide financière de 50 % de la valeur des travaux jusqu'à un montant maximal de 415 500 \$;

CONSIDÉRANT que les travaux susmentionnés sont substantiellement terminés et qu'il y a lieu de déposer le rapport final au MTQ pour le versement final de l'aide financière;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le Service des finances et de la trésorerie;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme que les travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente sur la rue des Nénuphars et installation d'une passerelle cyclable et piétonnière au-dessus de la rivière Quinchien ont été substantiellement complétés et, qu'en date du 15 mars 2021, elle a déboursé une somme de 805 800,48 \$;

QU'une copie du rapport final soit transmise au MTQ afin de permettre le versement final de l'aide financière accordée.

« ADOPTÉE »

**21-03-245 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-R1800.11 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux de réhabilitation de trois stations de pompage d'eaux usées (Wildwood, Dutrisac et Dumont)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé le 10 mars 2021 par la directrice du Service du génie et de l'environnement, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-21-R1800.11 à l'égard des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réhabilitation de trois stations de pompage d'eaux usées (Wildwood, Dutrisac et Dumont).

« ADOPTÉE »

**21-03-246 Redéveloppement / Contribution pour fins de parcs / 462, avenue Saint-Charles / Lot 1 675 612**

CONSIDÉRANT que l'article 117.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit qu'à défaut d'une disposition particulière contenue au règlement de lotissement ou du règlement de zonage, le Conseil municipal doit décider du type de contribution (terrain, versement d'une somme d'argent ou combinaison des deux) qui doit être accepté comme condition à l'émission d'un permis de lotissement ou de construction;

CONSIDÉRANT que le Règlement de zonage n° 1275 prévoit aux articles 3.1.25.1 et 3.1.25.2 a) que le propriétaire doit céder, à des fins d'établissement, de maintien ou d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels, une superficie de terrains de 10 % du terrain visé ou une somme de 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation multiplié par le facteur du rôle établi ou encore, une partie en terrain et une partie argent, lorsque l'immeuble fait l'objet d'un projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT la demande de permis de construction n° 2021-10031 d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot 1 675 612, suite à la démolition d'un bâtiment existant;

CONSIDÉRANT que la notion de projet de redéveloppement inclut la construction d'un nouveau bâtiment;

CONSIDÉRANT que le terrain n'est pas compris dans un projet de développement en plusieurs lots et qu'il n'y a pas d'espace résiduel pouvant être utilisé pour une cession de terrain pour fins de parc;

CONSIDÉRANT que la valeur du lot 1 675 612 en 2021 lors de la demande du permis est de 320 208 \$ et que la contribution par le versement d'une somme d'argent payable par le propriétaire s'élève au montant de 32 020,80 \$ correspondant à 10 % de la valeur au rôle du terrain multiplié par le facteur comparatif de 1.12;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 32 020,80 \$ et que cette somme soit déposée dans un fonds spécial dédié à l'établissement, au maintien et à l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et à la préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville.

« ADOPTÉE »

**21-03-247 Critères d'évaluation et de pondération / Valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final / Appel d'offres n° 401-110-21-27 / Services professionnels / Révision des règlements d'urbanisme**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération ainsi que la valeur du facteur dans la formule d'établissement du pointage final contenus au document préparé par la directrice du Service de l'aménagement du territoire, en date du 4 mars 2021 qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 401-110-21-27 à l'égard des services professionnels pour la révision des règlements d'urbanisme.

« ADOPTÉE »

**21-03-248 Projet de fourrière / 711, route Harwood / Lot 1 543 872 / Zone I2-743**

CONSIDÉRANT que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT que ces dispositions du Code de sécurité routière sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997;

CONSIDÉRANT que la Ville peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

CONSIDÉRANT la demande formulée à la SAAQ par Remorquage Mr. Tow inc.;

CONSIDÉRANT la présente résolution n'engage pas la Ville à utiliser les services de la compagnie Remorquage Mr. Tow inc. située au 711, route Harwood;

CONSIDÉRANT que Remorquage Mr. Tow inc. pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec et le Contrôle routier du Québec;

CONSIDÉRANT l'usage fourrière est autorisé au sens du Règlement de zonage n° 1275 pour la zone I2-743;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit désignée l'entreprise Remorquage Mr. Tow inc. pour exploiter une fourrière d'autos au 711, route Harwood et de demander son inscription au fichier des fourrières reconnues par la SAAQ pour le territoire de la Ville;

QUE Remorquage Mr. Tow inc. devra se conformer aux exigences de la SAAQ dont notamment les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis produit par cette dernière;

QUE les installations de Remorquage Mr. Tow inc. devront être conformes aux règlements en vigueur de la Ville;

QUE la Ville se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

« ADOPTÉE »

#### **21-03-249 Modifications / Répertoire des projets de contrôle écologique de la végétation autorisés par la Ville / Mise à jour des zones**

CONSIDÉRANT le Répertoire des projets de contrôle écologique de la végétation autorisés par la Ville, adopté par la résolution 17-08-732, et ses amendements;

CONSIDÉRANT que la zone de contrôle écologique du secteur des Floralies a été modifiée à la suite de la réalisation du projet du tunnel reliant les rues des Asters et des Muguets;

CONSIDÉRANT que de la zone de contrôle écologique a été modifiée à la suite de la réalisation du projet de la passerelle au-dessus de la rivière Quinchien reliant la rue des Nénuphars au boulevard de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que la zone de contrôle écologique Village-sur-le-Lac a été modifiée à la suite de la réalisation du projet de la voie cyclable en arrière lot de la rue Larivée à l'avenue Saint-Charles;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Répertoire des projets de contrôle écologique de la végétation autorisés par la Ville soit amendé afin d'y modifier les cartes des secteurs des Floralies, Henry-Ford et Village-sur-le-Lac

QUE ce répertoire mis à jour le 22 février 2021 soit en vigueur à partir de ce jour.

« ADOPTÉE »

#### **21-03-250 Adoption / Règlement n° 1591-06 / Limite de vitesse / Correction, ajout et retrait de noms de voies de circulation**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1591-06 a été déposé à une séance tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1591-06 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les limites de vitesse n° 1591 afin de corriger, ajouter et retirer le nom de voies de circulation contenues dans les annexes A et B ».

« ADOPTÉE »

**21-03-251 Adoption / Règlement n° 1793-01 / Circulation (RMH 399) / Interdictions de virage à droite au feu rouge / Intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Bill-Durnan**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1793-01 a été déposé à une séance tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1793-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation n° 1793 (RMH 399) afin d'interdire le virage à droite au feu rouge à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la rue Bill-Durnan ».

« ADOPTÉE »

**21-03-252 Adoption / Règlement n° 1275-295 / Zonage / Dispositions relatives à l'enfouissement des fils conducteurs et d'alimentation électrique, téléphonique ou de câblodistribution / Modification de la grille des usages et normes de la zone H1-750-A / Secteur Harwood/De Lotbinière**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 février 2021 le projet de règlement n° 1275-295 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 4 mars 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-295 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Prévoir des dispositions particulières concernant l'enfouissement des fils conducteurs et d'alimentation électrique, téléphonique ou de câblodistribution;

- Modifier la grille des usages et normes de la zone H1-750-A pour y permettre l'usage « enseignement aux niveaux de la maternelle, de l'élémentaire et du secondaire (851) », ainsi que les normes applicables à cet usage. ».

« ADOPTÉE »

**21-03-253 Adoption / Règlement n° 1273-13 / Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Exclusion / Terrains acquis par la Ville**

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 février 2021 le projet de règlement n° 1273-13 modifiant le Règlement de lotissement n° 1273;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 4 mars 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1273-13 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de lotissement n° 1273 afin d'exclure la contribution pour fins de parcs pour toute acquisition d'un terrain par la Ville ».

« ADOPTÉE »

**21-03-254 Adoption avec changements / Règlement n° 1701-02 / Protocole d'entente / Ravin Boisé S.E.C. / Plans et devis / Surveillance / Construction des infrastructures / Travaux de voirie, pavage et éclairage / Drainage avec rétention / Station d'épuration des eaux usées / Conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc / Installation de réservoirs souterrains / Mise à niveau du puits Harwood / Projet « Ravin Boisé » – phase 1**

Le greffier mentionne l'objet du règlement et le changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 15 février 2021 le projet de règlement n° 1701-02;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement a été remplacée par une consultation écrite 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074, du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 4 mars 2021 à 16 h 30;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1701-02 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Ravin Boisé S.E.C. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des infrastructures du projet résidentiel « Ravin Boisé » - phase 1, incluant les travaux de voirie, de pavage, d'éclairage, de drainage avec rétention, d'une station d'épuration des eaux usées, de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, d'installation de réservoirs souterrains pour protection incendie, de mise à niveau du puits Harwood, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes »

soit adopté avec les changements suivants :

- ajout de l'article 2 modifiant à nouveau le protocole d'entente, constituant l'Annexe A;
- révision du protocole d'entente en date du 12 mars 2021 afin que la Ville soit responsable de l'exécution des travaux du puits Harwood, mais aux frais du promoteur, et que les lettres de garanties soient ajustées en conséquence.

« ADOPTÉE »

**21-03-255 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1806 / Stationnement (RMH-330)**

Le conseiller M. François Séguin dépose le projet de règlement n° 1806 remplaçant le Règlement relatif au stationnement n° 1694 (RMH 330) et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

**21-03-256 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-296 / Zonage / Omnibus / Interdiction d'extension d'usage industriel / Modification des dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction dérogatoire par droits acquis**

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-296 intitulé :

« Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- Interdire l'extension d'usage industriel dérogatoire protégé par droit acquis en dehors du bâtiment existant;
- Modifier les dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droit acquis »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**21-03-257 Adoption de projet / Règlement n° 1276-16 / Construction / Remplacement de la disposition relative à la reconstruction d'une construction dérogatoire**

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1276-16 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de construction n° 1276 afin de remplacer la disposition relative à la reconstruction d'une construction dérogatoire tel que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le stipule »

soit adopté;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**21-03-258 Avis de motion / Règlement n° 1276-16 / Construction / Remplacement de la disposition relative à la reconstruction d'une construction dérogatoire**

La conseillère M<sup>me</sup> Jasmine Sharma donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de construction n° 1276 afin de remplacer la disposition relative à la reconstruction d'une construction dérogatoire tel que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le stipule.

**21-03-259 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1805 / Acquisition du lot 3 066 845 et d'une partie du lot 1 834 918**

Le greffier mentionne l'objet du règlement, le changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ainsi que le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense décrétée par celui-ci.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1805 la Ville a été déposé à une séance tenue le 1<sup>er</sup> mars 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1805 intitulé :

« Règlement autorisant l'acquisition du lot 3 066 845 ainsi qu'une partie du lot 1 834 918 et les honoraires professionnels afférents en décrétant une dépense et un emprunt de 2 662 000 \$ à ces fins »;

QUE la procédure d'adoption de ce règlement soit poursuivie conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, notamment en apportant les adaptations nécessaires aux procédures référendaires et en établissant des processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue de référendums par correspondance, selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3).

« ADOPTÉE »

**21-03-260 Avis de motion / Règlement n° 1275-296 / Zonage / Omnibus / Modification des dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droit acquis**

La conseillère M<sup>me</sup> Diane Morin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de modifier les dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droit acquis.

**21-03-261 Autorisation de la Direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER l'autorisation accordée par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 3 mars 2021.

« ADOPTÉE »

**21-03-262 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**21-03-263 Période de questions – Citoyens**

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

**21-03-264 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 30 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Paul M. Normand, maire suppléant

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier